



N.REF : JJG/CB
DC N° 10.007

DECISION

***Concernant la fixation de tarif de sortie éducative
dans le cadre de la régie du Centre de Loisirs «GIMAJ'IN »
de la Ville de ROYAN***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°10/0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

- De fixer le tarif pour les sorties éducatives du Centre de Loisirs « GIMAJ'IN » pour la saison 2010, comme suit :

	<u>Par sortie et par enfant</u>
Ø « Laser Game » SAINTES	11,00 €
Ø Bac de ROYAN	6,50 €
Ø Canoë Kayak MORNAC S/SEUDRE	13,00 €
Ø « Accrobranches » Château de la Gataudière	12,00 €
Ø Bowling SAINTES	5,00 €
Ø Equitation Maine Gaudin ROYAN	14,00 €
Ø « Youpiland » LA PALMYRE	4,00 €

- D'encaisser la recette correspondante à l'Article 7066-4210 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 juin 2010

Fait à ROYAN, le 23 juin 2010
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD